



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 5 mai 2026

Délibération n° **2026-124**
Objet : **Modifications du tableau
des effectifs**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-six,
S'est réuni salle Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Nadine FORTOUL
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Audrey CEARD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Madame Anne DHORNE, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Bruno ROUSSEY, Monsieur Jean-Luc MELGAZZA, Madame Nadine FORTOUL, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Paméla BEAUVAIS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Monsieur Johan HAQUIN, Madame Aurélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Martine ASSANDRI, Monsieur Aloïs EYMARD

Représentés :

Madame Hélène GOY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jessica BOSSEINS donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Annabelle CONSTANT donne pouvoir à Monsieur Aloïs EYMARD

Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion ;
Vu la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne 2026 du CDG 05 ;
Vu la liste d'aptitude n° 2026-197 du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe – session 2025 organisé par le CDG du Var ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 avril 2026 ;

Madame le Maire expose, que dans le cadre d'une évolution de carrière, certains agents peuvent accéder à un grade supérieur, soit par voie de concours, soit par promotion interne ou avancement de grade en fonction des possibilités statutaires. C'est pourquoi, compte tenu des besoins, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

**Madame le Maire entendue,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les propositions présentées.
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon le détail suivant :

Suppression	Création	date
<u>Affaires générales</u> 1 poste de rédacteur à TC	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC	01/06/2026
<u>Vie scolaire</u> 1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TC	1 poste de rédacteur à TC	01/06/2026

- **CHARGE** Madame le Maire de prendre par arrêtés municipaux les décisions correspondantes.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Le 6 mai 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

La secrétaire de séance
Nadine FORTOUL



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.